

REGLEMENT CRITERIUM FEDERAL

ECHELON DEPARTEMENTAL

SAVOIE (73)

2025-2026



Référents : Commission Sportive du CD73 :

Christophe Lamouret et Anthony Masset : commission-sportive-cd73@laura-tt.fr

Liste des abréviations utilisées :

CF : Critérium Fédéral

CS : Commission Sportive

CD73 : Comité Départemental 73

I- Généralités

Article 1 - Conditions de participation

Pour participer à l'échelon départemental, les joueurs et joueuses doivent être licenciés conformément aux règles fédérales et être inscrits par leur club via l'espace mon club dédié à cette épreuve au plus tard à la date butoir fixée par la Commission Sportive Départementale.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 1,5

Article 2 - Inscription

2.1 Pour les joueurs évoluant en National ou Régional, respecter les dates d'inscription fixées par l'échelon Fédéral et Régional.

2.2 Pour les joueurs évoluant en Départemental, les inscriptions seront closes à **J-4 jours** avant la compétition (ex: le mercredi à minuit si la compétition a lieu le dimanche).

Les nouvelles inscriptions, ou réinscriptions en cas d'exclusions, seront possibles à chaque tour.

2.3 Les inscriptions se font uniquement sur le site de la fédération www.fft.com (dans l'espace «Mon Club») directement par les responsables des clubs. Elles sont valables pour tous les tours restant à jouer. Il n'est pas possible d'annuler une inscription sous SPID.

En cas d'abandon, il faut prévenir la Commission Sportive du CD73.

2.4 Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par mails adressés à La Commission Sportive du CD73 et feront fois en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).

2.5 Intégration des féminines : Si le nombre de participantes à l'échelon Départemental est insuffisant, les féminines pourront être intégrées dans les tableaux masculins en fonction de leur catégorie d'âge.

Elles n'interfèrent pas dans le classement masculin pour la montée à l'échelon Régional.

A l'issue du 1^{er} Tour de CF, les féminines devront choisir entre jouer dans le CF Féminin ou dans le CF Départemental Masculin, et ce jusqu'à la fin de la saison.

Article 3 - Qualification

3.1 Qualification des joueurs dans les différentes divisions, pour chaque catégorie (de Benjamins à Seniors).

Pour le 1^{er} TOUR :

- Les premiers non-descendants de chaque groupe de 16 joueurs **et** les montants de la division inférieure lors de la dernière journée de la saison précédente, sont obligatoirement qualifiés en division supérieure (sauf s'ils changent de catégorie ou si intégration de joueurs sans points CF).
- Les joueurs suivants sont qualifiés dans chaque division en fonction de leurs points CF de la saison précédente.
 - ➔ En cas d'égalité, avantage au joueur ayant le meilleur classement licence, si l'égalité persiste avantage au joueur le plus âgé (Seniors) ou le plus jeune (catégories jeunes).

Restrictions :

- Le nombre de joueurs sans points CF est limité à **25% par tableau**, soit **4** par tableau de 16 dans toutes les divisions, sauf pour la plus basse.
Il faut pour cela que le(s) joueur(s) en question ai(en)t un classement licence qui le(s) placerait dans les 4 meilleurs de la division avant leur intégration.

Pour tous les tours suivants :

- Les joueurs sont qualifiés en fonction des résultats du tour précédent et des éventuelles descentes des échelons supérieurs.
→ En cas d'égalité (si les tours précédents n'étaient pas en classement intégral), ils sont départagés suivant leur classement CF cumulé de l'année, puis du classement licence.
- S'il y a de nouveaux inscrits (avec ou sans points CF) ils pourront être intégrés dans les différentes divisions en fonction des critères mentionnés ci-dessus (règle des **4** joueurs maxi), **uniquement jusqu'au Tour 2 du CF.**
- Pour les Tour 3 et 4 du CF, les nouveaux inscrits seront intégrés à la division la plus basse de leur catégorie.

3.2 Une liste exhaustive des joueurs inscrits au CF sera diffusée le lundi de la semaine de la compétition, aux fins de vérification par les clubs.

En cas d'oubli ou d'erreur, la responsabilité des clubs sera engagée.

3.3 La liste définitive sera diffusée au Juge-Arbitre et disponible sur le site le vendredi précédant la compétition, et aucune inscription sur place ne sera possible, même en cas de tableau incomplet.

II- Déroulement sportif

Article 1 - Généralités

Dès leur arrivée au gymnase et avant toute chose, les joueurs et joueuses doivent **obligatoirement** venir se faire pointer à **la table de pointage (si matérialisée)** ou à la table du Juge-Arbitre **en présentant le justificatif de leur licenciation** (papier ou sur Smartphone via l'application FFTT).

Article 2 - Nombre de tours et décompte des points

Le Critérium Fédéral se déroule **en 4 tours** dans toutes les catégories.
A chaque tour, les participants marquent des points en fonction de la place obtenue ;
les résultats servent à qualifier les meilleurs pour le Championnat de France Seniors et Jeunes.
Pour plus d'informations, se référer aux règlements fédéraux.

Article 3 - Composition des tableaux

3.1 Règle générale :

Les tableaux des différentes catégories seront constitués par le Juge-Arbitre désigné, sur la base des listes envoyées par la Commission Sportive faisant suite aux retours des Clubs (nouvelles inscriptions, absences...).

Dans l'optique de faire jouer un maximum de matchs, la formule de la compétition pourra être adaptée si cela est jugé nécessaire par le Juge-Arbitre désigné sur l'épreuve.

NB : en fonction du nombre total de participants sur les différentes catégories et du nombre de tables disponibles dans le gymnase, le Juge-Arbitre pourra adapter la formule du tableau à classement intégral si nécessaire.

3.2 Pour les tableaux de toutes les catégories :

3.2.1- Division complète :

On considèrera une division complète lorsqu'elle sera composée de 16 joueurs.

4 poules de 4 joueurs suivies d'un tableau de 16 OK/KO (**à classement intégral ou non**).

Mise en tableau selon tirage au sort formule « D2 ».

3.2.2 - Divisions inférieures et/ou incomplètes :

Suivant le nombre de joueurs inscrits, le juge-arbitre essaiera de trouver la formule la plus adaptée (exemples ci-dessous donnés à titre informatifs) :

- 1 à 4 : Intégration à la division supérieure dans des poules de 5 (les 5èmes de poule ne disputent pas le tableau final et prennent la dernière place dans le classement).
- 5 à 7 : Création d'une poule unique sans tableau ensuite.
- 8 à 10 : Création de poules de 4 ou 5 joueurs puis un tableau classement intégral de 8 joueurs.
- 11 : Création d'une poule de 5 et d'une de 6 avec classement intégral sans tableau ensuite.
- 12 à 16 : Création de 4 poules de 3 ou 4 joueurs puis tableau classement intégral de 16 joueurs maxi.
- Si supérieur à 16 joueurs : Création d'une nouvelle division; la division précédente reste à 16 joueurs et les joueurs excédentaires sont placés dans une nouvelle division en appliquant les mêmes règles que ci-dessus.

Article 4 - Placement des joueurs dans les poules

Les joueurs qualifiés, pour une division, seront placés dans les poules en tenant compte :

- **Pour le 1^{er} Tour** : du nombre de points licence officiel selon la méthode dite du « serpent ».
- **Pour les tours suivants** : des résultats du tour de CF précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui (***cf règlements régionaux du CF article 4-A***).

Dans la mesure du possible, on évitera de faire se rencontrer, dans une même poule, 2 joueurs d'un même club. Si tel est le cas, le 1^{er} match de la poule devra **obligatoirement** opposer ces 2 joueurs.

Article 5 - Déroulement des parties

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des 5 manches.

Article 6 - Matériel et tenue

- Les balles agréées seront fournies par les compétiteurs.
- La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

Article 7 - Catégories

Les catégories Poussins à Seniors seront en compétition, avec uniquement les catégories suivantes

- * ***19 ans et plus (Séniors et Vétérans)***
- * ***moins de 19 ans (J1, J2, J3, J4)***
- * ***moins de 15 ans (C1, C2)***
- * ***moins de 13 ans (M1, M2)***
- * ***moins de 11 ans (P, B1, B2)***

Article 8 - Arbitrage

Dans une volonté de ne pas rallonger la durée de la compétition, les parties du tableau (après les poules) seront lancées, sauf annonce contraire, sans arbitre (hormis pour les barrages et la finale).

Article 9 – Remise des récompenses

Pour les l'ensemble des catégories (Poussins/Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Seniors D1), les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés par une médaille, à condition de se présenter en tenue sportive.

Article 10 - Retard et abandon

Voir règlement fédéral.

Afin de lutter contre les tableaux incomplets et les forfaits « de complaisance », tout forfait non justifié par un certificat médical dans les 72h verra son auteur pénalisé de la perte de la partie qu'il aurait dû jouer (perte des points).

La CS donne latitude au juge-arbitre pour estimer si le forfait ne nécessite pas de certificat médical (blessure apparente du joueur) et doit dans tous les cas faire mention de l'évènement dans son rapport JA.

C'est la CS qui statuera in-fine sur la perte ou non des points.

Article 11 – Mutations – Suspensions

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait. Il est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

Article 12 - Gestion des Litiges et Évènements remontés

Dans le cas où d'éventuels problèmes ou litiges n'auraient pas été résolus par le Juge-Arbitre le jour de la compétition, il sera demandé à ce dernier de le signaler dans son rapport à la Commission Sportive du CD73 au plus tard 48h après la date de la compétition. Il en est de même pour d'éventuelles réclamations de la part des clubs.

La Commission Sportive CD73 est la seule compétente pour juger ces litiges, après avoir reçu et analysé les faits. Elle se réserve le droit d'appliquer des sanctions sportives et/ou financières en cas de faits graves avérés ou répétitifs (exclusion du CF, amendes,).

III- Montées en divisions supérieures

Article 1 - Qualification

Chaque tour est qualificatif pour le tour suivant.

Article 2 - Montées en Pré-Nationale

2.1 - Pour le tour 1 messieurs et dames, le 1er du tour 4 de D1 l'année précédente est qualifié pour l'échelon Pré-national (s'il ne change pas de catégorie d'âge).

2.2 - Pour les autres tours messieurs et dames, un quota de montants est fixé par la Ligue AURA, en fonction du nombre d'inscrits de chaque comité.

→ Pour le Comité de Savoie, le nombre de montées en Pré-Nationale est fixé à 1 par catégorie pour la saison 2025-2026.

Suivant les inscrits au **15/03/25**

	D 0 1	D 1 5	D 2 6 - 0 7	D 3 8	D 4 2 - 4 3	D 6 3	D 6 9	D 7 3	D 7 4	T o t a l
M11	1	1	1	3	1	1	2	1	3	14
M13	2	1	1	1	1	2	3	1	2	14
M15	1	1	1	2	1	2	3	1	2	14
M19	1	1	1	2	2	2	3	1	1	14
MSE	1	1	1	2	2	3	2	1	1	14

Montée (Catégories Jeunes) :

Le montant de chaque catégorie jeune a la possibilité de choisir entre :

- La montée à l'échelon Pré-National de sa catégorie d'âge.
- De monter dans la catégorie d'âge supérieure à l'échelon départemental (un cadet accède à la catégorie juniors) -> **s'il redescend le tour d'après il réintègre sa catégorie d'origine.**
 - Pour les catégories d'âge existantes en pré-nationale, si le montant de départemental a choisi de monter dans la catégorie d'âge supérieure en départementale, il ne pourra plus accéder à la pré-nationale dans la saison
 - Dans ce cas la place à l'échelon Pré-National sera proposée dans l'ordre au 2^{ème} puis au 3^{ème} du tableau.

Un mail sera envoyé dans la foulée du tour de CF par la CS aux présidents de club ayant un joueur sur le podium de chaque catégorie jeunes, pour connaître leur réponse dans un délai **d'une semaine** à compter de l'envoi du mail.

Article 3 - Montées entre divisions départementales

3.1 - De D2 vers D1 : les 3 premiers montent en Départemental 1.

3.2 - Pour les autres divisions vers divisions supérieures :

- 3.2.1) les 3 premiers de chaque tableau de 16, dans le cas où celui-ci est organisé.
- 3.2.2) le 1^{er} de chaque poule dans le cas où il n'y a pas de tableau.
- 3.2.3) pour un tableau de 8 joueurs, les 2 premiers du tableau seront montants.

IV- Forfaits

Article 1 - Forfaits excusés

1.1 - Un joueur ne sera excusé, que si le Comité est prévenu de son absence par mail reçu au plus tard le mercredi jusqu'à 24:00 (heure du mail faisant foi) précédant la compétition (fiche des absents à renvoyer par les clubs).

1.2 - La seule adresse valide pour l'envoi de mails est celle de La CS CD73 : commission-sportive-cd73@laura-tt.fr

1.3 - Passé ce délai, tout forfait ne sera considéré excusé que dûment justifié avec documents fournis sous 48 heures après la date de la compétition (certificat médical ou autre).

1.3 - En conséquence d'un forfait excusé sur la compétition, le joueur forfait descendra d'une division pour le tour suivant.

Article 2 - Forfaits non excusés

2.1 - Un joueur ne prévenant pas de son absence sera déclassé et descendra d'une division, et s'il veut réintégrer la compétition il devra demander à son club de le réinscrire au CF pour les tours restants, en s'acquittant financièrement d'une nouvelle inscription. Il sera considéré comme un nouvel inscrit sans points CF.

2.2 - Les points de la compétition antérieurs à l'exclusion seront annulés.

2.3 - Pour le dernier tour :

- 2.3.1) Une pénalité financière sera appliquée selon les modalités prévues.
- 2.3.2) Si le joueur s'engage à cette compétition l'année suivante, il descendra d'une division par rapport à la division à laquelle il a droit avec ses points (coefficient) sur la compétition.

Annexes JA :

BAREME

Prendre la colonne horizontale correspondant au nombre de joueurs prévus (et non pas le nombre de ceux qui ont joué réellement) dans le groupe : Lorsque certaines places de poule ne sont pas qualificatives pour un tableau, les joueurs concernés classés à une même place dans les poules marquent le même nombre de points. Ce nombre correspond :

- pour la première place de poule non qualificative aux points attribués à la tranche des places situées après celle utilisée pour les derniers joueurs du tableau ;
- pour la deuxième place de poule non qualificative aux points attribués à la tranche des places situées après celle utilisée pour la première place de poule non qualificative ;
- etc.

Si les points indiqués dans le tableau ne permettent plus d'attribuer des points différents pour des places non qualificatives distinctes, un écart d'un point devra être appliqué.

-Lorsque plusieurs places ne sont pas jouées, les joueurs concernés marquent le même nombre de points. Ce nombre de points correspond à la première place de la deuxième moitié des places non disputées.

Exemple : les places 9 à 12 ne sont pas disputées ; les 4 joueurs se voient attribuer les points correspondant à la 11e place.

Attribution des points suivant la place en fonction du nombre de joueurs prévus : voir détail dans l'annexe 1 des règlements sportifs fédéraux

(voir tableau page suivante)

Attribution des lettres

Echelon	Nat. 1	Nat. 2	Pré-nationale messieurs places 1 à 16	Pré-nationale Féminines	R1 Féminines	Plus haute division départementale messieurs
	A pour ttes div.					
Seniors		B	C	C	D	D
Juniors		C	D	D	E	E
Cadets		D	E	E	F	F
Minimes		E	F	F	G	G
Benjamins		F	G	G	H	H

Faire suivre ce nombre de la lettre : attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge En féminines, en raison de la constitution de groupes par niveau et non par catégories, les points seront attribués pour chaque tour aux joueuses en fonction du nombre de filles de chaque catégorie. Pour les autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre

Nombre de joueurs

	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32	48
1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	85
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65	70
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	52	55	60
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	42	45	54
6	2	10	21	21	30	30	30	35	35	35	37	40	52
7		2	10	12	20	20	25	30	30	30	32	37	50
8			2	5	10	15	20	25	25	25	28	35	48
9				2	5	10	15	20	22	22	25	33	38
10					2	5	10	15	19	19	24	32	37
11						2	5	10	16	17	23	31	36
12							2	7	13	15	22	30	35
13								5	11	13	17	29	34
14								4	9	11	15	28	33
15								3	7	9	13	27	32
16								2	5	7	11	26	31
17									3	5	9	23	30
18									2	4	8	20	29
19										3	7	17	28
20										2	6	15	27
21											5	13	26
22											4	12	25
23											3	11	24
24											2	10	23

Faire suivre ce nombre de la lettre : attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge En féminines, en raison de la constitution de groupes par niveau et non par catégories, les points seront attribués pour chaque tour aux joueuses en fonction du nombre de filles de chaque catégorie. Pour les autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre.